

La province assure des services de radiographie et de diagnostic gratuits pour les tuberculeux à huit cliniques établies dans les grands centres et elle fournit aussi le pneumothorax aux tuberculeux convalescents en acquittant les honoraires du médecin. Le ministère de la Santé surveille l'administration gratuite de traitements et de soins dans trois sanatoriums privés en plus de ses propres sanatoriums. Les cliniques de diagnostic du cancer assurent un service gratuit de diagnostic et d'examen de tissus. Les malades atteints de poliomyélite, au stade aigu et immédiatement post-paralytique, sont aussi traités gratuitement dans les hôpitaux. Des subventions sont versées à la Croix-rouge cadette afin de permettre le traitement gratuit d'autres infirmités chez les enfants.

Un programme d'hygiène mentale comprend le maintien de cliniques de prévention et de diagnostic et un enseignement spécial de la psychiatrie aux instituteurs réguliers des grands centres. Les malades mentaux peuvent être hospitalisés à l'hôpital provincial pour maladies mentales de Saint-Jean.

La province verse aux hôpitaux autorisés des subventions de tant par jour pour fins de soins généraux à l'égard de tous les malades.

Québec.—Le ministère de la Santé réunit les divisions suivantes: unités sanitaires de comté, génie sanitaire, épidémiologie, laboratoires, démographie, hôpitaux pour maladies mentales, assistance publique, hygiène industrielle, nutrition, maladies vénériennes, tuberculose, enseignement de l'hygiène et services médicaux pour les colons.

La Division des unités sanitaires de comté fournit des services à 66 des 76 comtés de la province. Le maintien et le fonctionnement de ces unités, qui comptent chacune un médecin sanitaire de plein temps aidé d'infirmières de la santé publique et d'inspecteurs sanitaires, relèvent du ministère de la Santé; un léger apport financier est fourni par les autorités locales. En outre, 16 grandes municipalités ont leur propre bureau de santé. Les médicaments fournis par le ministère aux médecins et unités sanitaires comprennent des vaccins, sérums, de la streptomycine pour les malades hospitalisés dans les sanatoriums et de la pénicilline pour les vénériens. Des services de laboratoire, dont les analyses bactériologiques et autres, sont à la disposition des médecins et des unités sanitaires au laboratoire central de Montréal. De l'aide est accordée aux organismes qui maintiennent des cliniques ou dispensaires pour la prévention, le dépistage et le traitement de la tuberculose. Le ministère a fait œuvre de pionnier en lançant en 1949 une campagne d'immunisation au BCG de tous les enfants nouvellement nés dans les hôpitaux ainsi que des enfants en général par l'entremise des unités sanitaires.

Les institutions approuvées reçoivent, par le canal de la Division de l'assistance publique, des subventions provinciales destinées à défrayer la moitié environ des soins donnés aux indigents: c'est l'hôpital et la municipalité où habite l'indigent qui acquittent l'autre moitié des frais.

Le ministère dirige des institutions publiques pour maladies mentales et exerce sa surveillance sur les sanatoriums de tuberculeux, tenus surtout par des sociétés privées et religieuses, où la majorité des malades sont soignés gratuitement.

La Division des services médicaux pour les colons assure des services infirmiers et médicaux gratuits aux habitants des régions isolées. Le personnel se compose d'infirmières salariées et de médecins d'emploi partiel auxquels sont versés des honoraires. Les services fournis comprennent des soins d'obstétrique, des examens, des vaccinations et des immunisations.